IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE **2017**

ANNEXE 3-1

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Les totaux CB à CK du dernier feuillet sont à reporter en page 3 de la déclaration.

DGFIP

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE **2017**

cerfa N°12373 * 13

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

ANNEXE 3-1

FEUILLET N° SUR

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

NUMÉRO D'ARTICLE	DÉSIGNATION POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE								
			BIENS IMPOSABLES					BIENS EXONÉRÉS : MONTANT DE L'EXONÉRATION			
								DROITS SOCIAUX QUALIFIÉS DE BIENS PROFESSIONNELS			AUTRES BIENS
			PARTS OU ACTIONS AVEC ENGAGEMENT DE CONSERVATION DE 6 ANS MINIMUM	DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ UNE FONCTION OU UNE ACTIVITÉ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES DONT DROITS D'AUTEUR	DÉTENUS À LA SUITE D'UN RACHAT D'ENTREPRISE PAR LES SALARIÉS	DÉTENUS PAR LE FOYER FISCAL DANS UNE SOCIÉTÉ INTERPOSÉE	CONSTITUANT PLUS DE 50 % DU PATRIMOINE	TITRES OU PARTS DE FIP, FCPI OU FCPR REÇUS EN CONTREPARTIE DE LA SOUSCRIPTION AU CAPITAL D'UNE PME
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT											
TOTAL			CB 0	CD 0	CE 0	CF 0	CG 0	CH 0	CI 0	CJ 0	CK 0

2725-ISF-AN Impression : STI 2017 01 58777 PO Mars 2017